

**Le Président de la MRAe Grand Est**

Réf : 2025AGE4

Metz, le 13 janvier 2025

PJ : avis de la MRAe Grand Est

Dossier suivi par : Secrétariat MRAe

tél : +33 (0)3 72 40 84 30 (accueil téléphonique de 9h30 à 11h30  
et de 14h00 à 16h00, du lundi au vendredi)

<mailto:mrae-grand-est.migt-metz.igedd@developpement-durable.gouv.fr>

Madame Marie-Ange CHALVET,  
Maire

16 rue Royale  
1035 Le Pavillon-Sainte-Julie

mairie.pavillon@wanadoo.fr

Madame le Maire,

Vous avez transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Grand Est (MRAe Grand Est) une demande d'avis sur l'élaboration du Plan local d'urbanisme de votre commune.

Vous trouverez sous ce pli l'avis en question.

Je précise qu'il s'agit d'un avis simple, en application du code de l'urbanisme, qui porte sur la qualité de l'évaluation environnementale que vous avez réalisée, dans le rapport de présentation du dossier, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans le projet. Vous aurez la possibilité de rédiger un mémoire en réponse aux conclusions de cet avis, que vous pourrez insérer dans le dossier d'enquête publique.

Je vous informe que cet avis est mis à la disposition du public sur internet à l'adresse suivante :  
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-r83.html>

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Mission régionale  
d'autorité environnementale

Jean-Philippe Moretau

**MRAe**

Mission régionale d'autorité environnementale

**Grand Est**